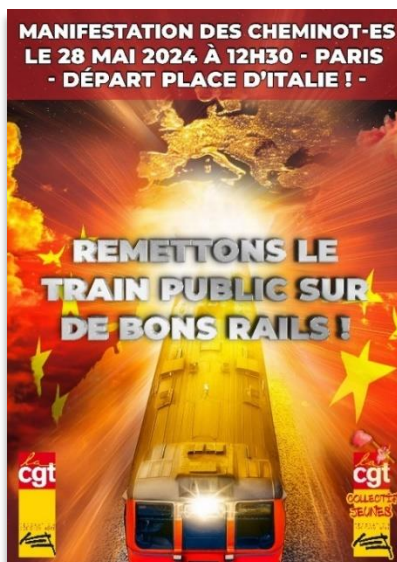




# TABLE RONDE JO/JOP : LES ANNONCES

**Cette table ronde se déroulait au lendemain d'une forte mobilisation des cheminotes et cheminots d'Île-de-France afin d'exiger des moyens pour assurer la production dans le respect de la réglementation du travail et une reconnaissance financière de la part de l'entreprise.**

**La CGT s'est faite l'écho des revendications portées par ses syndicats et a exigé des réponses et des engagements de la part de la direction.**



La direction SNCF a présenté aux organisations syndicales un projet d'accord reprenant des éléments sur les recrutements réalisés en 2023. Elle a renvoyé à la table ronde Emploi du 29 mai pour une présentation précise des recrutements 2024 et leur déclinaison par territoires et métiers.

La CGT a contraint la direction à s'engager au respect strict de la réglementation du travail, aucune dérogation ne sera possible sous prétexte du surcroît de charge de travail pendant les JOP. La direction n'appliquera pas la loi du 19 mai 2023 relative au JOP de 2024.

La direction a proposé de mettre en place une indemnité journalière de 95 € uniquement pour les agents qui concourront directement à la production pendant les JOP à proximité d'un site olympique. La direction estime que cela pourrait concerner 50 000 agents dont 30 000 en Île de France. Cette mesure exclue de fait les agents des fonctions support, celles et ceux qui ont participé à la préparation des JOP dans les différents services et les cheminotes et cheminots des sites non olympiques mais qui connaîtront un afflux de voyageurs.

Pourtant, la CGT a porté l'exigence que tous les cheminots puissent bénéficier d'une mesure financière. En effet, il y a évidemment des cheminots pour qui la charge de travail sera plus importante autour des sites où se déroulent les disciplines olympiques. Pour la CGT, 10 millions de touristes en plus sur la durée des JO vont clairement entraîner un accroissement de charge pour tous les cheminots sur l'ensemble du territoire. La direction n'a pas daigné répondre à notre demande d'une mesure pour tous.

**Le projet d'accord est soumis à signature jusqu'au 04 juin. La fédération CGT des cheminots consultera ses instances dirigeantes pour déterminer sa position.**

